

La CGT exige une expertise agréée en CHSCT.

Nous publions ci-dessous une première pétition des agents du Centre de Gestion des Retraites (CGR).

Le 5 octobre, les agents ont appris, lors de la visite du Directeur régional ([voir ici](#)) le projet de liquidation de leur service.

C'est pour le 01/01/2022.

Cette annonce s'inscrit dans le cadre de la "démétropolisation" du "nouveau réseau de proximité". L'accompagnement idéologique des restructurations fournit bien évidemment des éléments de langage aux responsables administratifs ; ainsi la fermeture d'un service ou l'abandon d'une mission ne sont plus une "démétropolisation" mais deviennent une "relocalisation".

Une relocalisation, c'est positif. Non ? Cela sous-entend la réparation d'une injustice sociale, économique ou humaine après un abandon, un départ, une fuite.

Relocaliser c'est apporter du neuf, de l'entrain, une nouvelle dynamique !

Seulement voilà, l'administration peut même tenter de s'accompagner à la guitare, réunir le chœur pour le chant du départ, expliquer que ça se passera bien... Ce n'est pas une relocalisation, c'est une délocalisation.

L'annonce est violente.

De cette violence qui vous traverse avant que de vous sentir transpercé.

De cette violence qui vous met à bas une vie de travail, des connaissances, des savoir-faire, une implication, une culture professionnelle. Une violence qui met à bas les relations de travail, les amitiés, parfois aussi les habitudes. Mais il est des habitudes qui sont essentielles parce qu'elles sont aussi des repères.

Bref ! Passé le choc de l'annonce, la parole entre les agents devient une nécessité, un incontournable face à la violence qu'ils subissent.

Ce n'est plus seulement un emploi qui est supprimé. C'est tout un service.

Ce n'est plus sur celle ou celui qui n'a pas de chance que ça tombe, c'est sur chacun, sur chacune.

Sur tout le monde.

Quand ça va mal, ça fait aussi mal.

Le rôle du syndicalisme n'est pas de contribuer à la résilience mais à la dignité.

La parole que retrouvent les agents entre-eux, même pour celles et ceux qui sont aujourd'hui éloignés en télétravail confiné, est essentielle.

Cette dignité nous la retrouvons dans cette première expression des agents du CGR envers l'administration. (Voir ci-dessous).

La CGT, dans l'unité la plus large, ne renoncera à rien avec les agents qui aujourd'hui relèvent la tête.

Il s'agit aussi de mettre l'administration devant ses responsabilités. C'est tout le sens du vœu qu'a présenté la CGT Finances 13 en CHSCT le 6 octobre 2020 concernant la prévention des risques psycho-sociaux pour les agents qui subissent la liquidation de leur service.

Demande d'une expertise agréée suite à l'annonce brutale de la DRFIP 13 de la fermeture définitive du Centre de Gestion des Retraites à partir de 2022.

Alors que les agents de ce service comme des autres services vivent très difficilement au quotidien les conséquences de la crise sanitaire, ces mêmes agents ont durant le plan de continuité d'activité puis durant le plan de reprise d'activité montré leur dévouement, leur grande conscience professionnelle.

Le résultat suite à ces efforts sans précédents dans un contexte hors norme c'est la fermeture brutale d'ici 2022 de ce service.

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

C'est le remerciement de la DRFIP 13.

L'annonce brutale et sans détour de la disparition du CGR de Marseille faite aux agents ce lundi matin les a plongés dans un véritable désarroi, personnel et professionnel.

Cette crise humaine entraîne un niveau inquiétant de mal-être des agents sur leur situation de travail, une montée inquiétante du sentiment d'impuissance, de désespoir et d'épuisement, un trouble psychologique important sur leur santé mentale.

Selon Article 55 Modifié par Décret n°2011-774 du 28 juin 2011 - art. 28

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail peut demander au président de faire appel à un expert agréé conformément aux articles R. 4614-6 et suivants du code du travail :

1° En cas de risque grave, révélé ou non par un accident de service ou par un accident du travail ou en cas de maladie professionnelle ou à caractère professionnel ;

Les représentants du personnel demandent une expertise externe pour analyser et comprendre la détresse des agents du CGR et proposer des solutions pour éviter une nouvelle dégradation de l'état de santé de certains agents .

Monsieur le Directeur,

Vous êtes passé dans nos locaux le 5 octobre pour nous informer de la suppression de notre service, le centre de gestion des retraites (CGR).

Vous nous avez indiqué que cette décision de transfert de l'activité vers d'autres villes ne vous appartenait pas mais était une décision nationale, subite, imprévue. Que la date était incertaine mais la décision définitive.

L'information a sidéré nombre d'entre-nous, nous qui nous investissons professionnellement pour accomplir notre mission au service des pensionnés et de notre administration.

Si la décision émane de la Direction générale, nous tenons à vous faire savoir qu'il nous semble impossible dans notre administration que ni les directions locales concernées par la présence d'un CGR, ni la déléguée du Directeur général installée à Marseille n'aient eu connaissance de ce projet avant votre annonce.

Une telle défiance vis-à-vis des agents du CGR nous laisse un goût amer.

Comme si cela ne suffisait pas, il nous est proposé une visio-conférence pour nous exposer les éléments de notre reclassement, chaque agent étant reçu individuellement à distance.

Si la visio-conférence est un outil permettant un échange avec des agents éloignés physiquement, qu'il s'agisse de l'implantation de leur service ou d'agents en télétravail, comment pouvez-vous justifier que des entretiens individuels pour des agents installés sur le même immeuble se déroulent de cette façon ?

Nous demandons à ce que cet entretien se tienne en présentiel dans le respect des règles sanitaires bien évidemment.

Sommes-nous à ce point devenus infréquentables au motif que notre mission est supprimée ?

L'effort de nous recevoir et les contraintes sanitaires que cela suppose, quels sont-ils au regard de la disparition annoncée de notre mission et de l'autoritarisme ?

Enfin, serait-ce une forme de défiance vis-à-vis de celles et ceux qui dans les services continuent, tous les jours, à assurer les missions en présentiel ?

Les agents du CGR demandent à être considérés.

Colonne de droite publique: [En direct des sections](#)

Public: [Tracts Sections](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
